L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 23 MAI 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande dix ouvrières sachant faire des chemises d'hommes. S'adresser au "Pelican Factory", coin Ursulines et Chartres.
23 mai—1f

ON demande—Un cheval doux et pas ombrageux pour famille, ayant au moins seize mains de hauteur. On paierait volontiers un bon prix pour un bon cheval. S'adresser à la lettre D. à ce bureau. 23mai—2f

DEMANDE—Un Français désire trouver une place de Maitre d'école de français à la campagne ou comme commis de magasin. S'adresser A. L. bureau du journal. 22 mai—5 f.

UN jeune français parlant un peu l'anglais, demande un emploi dans une maison de commerce (écriture de préférence). Références, écrire E. T., bureau du journal.
22mai—2f.

A LOUER.

A louer—Une résidence élégante à deux étages, onze chambres, grande cour et jardin, entrée pour une voiture, 285 rue Dumaine. S'adresser à l'épicerie du coin.
23 mai—

A louer—Chambres meublées à très bas prix pendant l'été, seules ou plusieurs ensemble, à l'hôtel Victor, 105 rue de la Douane.
21mai—1 sem

A VENDRE.

A VENDRE OU A LOUER—Un shop de ferblantier bien établi, avec les outils. S'adresser au No 317 rue Royale. 23mai—1f

A VENDRE—Un cheval de 3 ans, garanti sous tous les rapports, harnais et wagon. S'adresser coin Ursulines et Villere, 223.
23mai—1sem

BELLES VACHES laitières créoles avec veaux, de la meilleure race, toujours en vente aux écuries "Elevator", coin plaisance et Tchoupitoulas. 22 mai—1 sem.

Migraines. — Maux de Tête

GUARANA

de GRIMAULT & Cie Pharm à Paris

Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, délayée dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître les maux de tête, migraines ou névralgies les plus violents. Son action tonique lui donne une efficacité incontestable contre les coliques.

Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne.

PATE & SIROP

DE SÈVE DE PIN MARITIME

de LAGASSE, Pharmacien à Bordeaux.

Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de:
Toux — Rhumes — Grippes
Catarrhes — Bronchites
Enrouements
Extinction de voix — Asthme
sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le Sirop et la Pâte de Sève de Pin maritime de Lagasse.

Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.

"Messieurs. Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins ; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.

A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des demangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps le peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable ; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.

A vous sincèrement,
HIRAM PHILLIPS."

Le SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendue par tous les Droguistes; prix $1, six pour $5.

AVIS LÉGAUX.

Avis.

Nous ferons application à la Législature pour le passage d'une loi ratifiant notre emploi comme avocats de l'Etat, dans la succession de Kate Townsend et pourvoyant au paiement de nos honoraires.

W. B. SOMMERVILLE,
OMER VILLERÉ.

18 mai—5f en 30 j

Avis.

Avis public est par le présent donné qu'il sera présenté, à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa session actuelle, divers bills concernant la paroisse d'Orléans et ayant pour objet :

1. La cancellation de l'enregistrement dans la ville de la Nouvelle-Orléans, tel qu'il existe en ce moment, et pourvoir à un nouvel enregistrement des votants.

2. La définition à nouveau et la limitation des pouvoirs et devoirs du Conseil et des officiers de la ville de la Nouvelle-Orléans.

3. L'établissement d'un Bureau de Commissaires de Police dans la paroisse d'Orléans, avec indication de ses pouvoirs et devoirs, la ville de la Nouvelle-Orléans devant être tenue d'affecter une somme annuelle, à faire une appropriation annuelle d'au moins trois cent mille piastres pour son entretien. 15mai—15 20 24

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à l'Assemblée générale de la Louisiane, session de 1886, un bill pour obtenir une allocation de fonds qui permette à l'Etat de la Louisiane de faire valoir la fertilité de son sol, ses industries et ses ressources à l'Exposition américaine qui aura lieu à Londres, en Angleterre.
12 mai—1f p s p 30 j

Avis.

Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'il sera présenté à la Législature de l'Etat de la Louisiane, à sa session de 1886, un acte en faveur d'Emile Laudner et de ses associés, leur accordant une charte ou privilège de Loterie, avec tous les pouvoirs qui s'y rattachent ou en découlent, et qui ne violent aucun article de la Constitution, sous le nom social de Southern Lottery Company of Louisiana. Leur capital sera de cinq cent mille piastres et leur charte restera en vigueur jusqu'en 1895, à moins qu'elle ne soit révoquée plus tôt, à une élection générale quelconque d'Etat, ou par une loi de la Législature dans l'intervalle.

Le privilège sollicité sera soumis à telles licences maintenant fixées par les lois relatives à la Loterie.

EMILE LAUDNER.
Employé autrefois à la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
21 avril—30f

Avis.

Avis public est par le présent donné par les soussignés qu'ils se proposent de s'adresser à la Législature pour être autorisés à instituer un procès contre l'Etat.

HORNOR & BENEDICT.
25 avril—4 f en 30 j En liquidation.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Mathilda Kolsky, femme d'Isidore Heiman, vs. ses créanciers.—No 17,643—Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens de la pétitionnaire Mme Mathilda Kolsky, femme d'Isidore Heiman, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, à son bureau No 94 rue Camp, en cette ville, le MARDI, 25me jour de mai 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que Ernest Morel, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 22 avril 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
23 avril—3f en 30 j

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 JUIN 1886,

UN

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE

CLASSE F.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLEY,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE REDUCTION !

Pas d'Ajournement !

PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE...... $150,000
UN GROS LOT DE...... 50,000
UN GROS LOT DE...... 20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
600 Lots de...	100..	60,000
1000 Lots de...	50..	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS :

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $150,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de 20,000 soit	7,500
2,279 Lots s'élevant à	$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, [illegible] en donnons l'assurance, ont lieu avec la pl[illegible] grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou[illegible] les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Avis aux Créanciers.

Joseph Alfred Dufilho vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,343—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Alfred Dufilho, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 mai—21, 26, 30.

William H. Murphy vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,220—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de William H. Murphy et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Victor Mauberret, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22mai—22,26 30

Charles Dorhaued vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,187—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de Charles Dorhaued et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank J. Moreno, syndic provisoire dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 mai—19 23 28

Washington B. Merchant vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 16,084—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par L. H. Gardner, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 mai—20 25 29

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIvile de District pour la Paroisse d'Orléans.—G. J. Rathe vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire G. J. Rathe soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 21me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de considérer et délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Frank B. Lee, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 20 mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
21 mai—3f au 21 juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIvile de District pour la Paroisse d'Orléans—William N. Jenkins vs. ses Créanciers.—No 17,868.—Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire William N. Jenkins soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu et soit convoquée pardevant Marcel T. Ducros, notaire en cette ville, le jeudi, 17me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes les autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. L. Dufour, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nlle Orléans, 14 mai 1886.
Signé: F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15mai—15 18 21

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la parisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par les présentes que le 21me jour d'avril 1886, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après :

Interdiction de Jean Bonnecaze—No 17,296

Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent, E. E. Moise, pour le demandeur et H. L. Dufour, curateur pour le défendeur. Après avoir entendu les témoignages, les avocats et les plaidoieries, et pour les motifs allégués oralement par la Cour, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse déclarant que Jean Bonnecaze est privé de raison et incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens; que les biens ainsi que la personne du dit Bonnecaze soient confiés aux soins de Mme Louise Knorpp, femme du dit Jean Bonnecaze, comme curatrice; que conformément à la loi il sera nommé au dit interdit un sous-curateur.
Jugement rendu le 21 avril 1886.
Jugement signé le 27 avril 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 29me jour d'avril de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt-six.
JULES VIENNE, Député Greffier.
30avril—5fen 30j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louis Oscar Bercier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,400—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Louis Oscar Bercier, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23mai—23.28—1er juin.

Succession de Thomas Ericsson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 16,868—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 mai—23.28—1 juin

Succession de W. C. & E. Kiefner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,783—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 mai—23.28—1 juin

Succession de Mme Arthémise Daspit, veuve de François Trahan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,724—Division B.—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Arthémise Daspit, Vve de François Trahan, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 mai—23.28.1 juin.

Succession de John Cox.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,918—Division A.—Attendu que Joseph S. Doane a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Cox, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
22 mai—22 26 30

Succession de Samuel Rohli et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,192—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Adolphe Rohli, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 mai—18.22.27

Succession de Mme Jane C. Marsden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,293—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Simon Hernsheim, tuteur, administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mai—15,19.23

Interdiction de Catherine Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,649—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Félix Clavel, curateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18mai—18 22 28

Succession de John H. Croquine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,248—Division A—Attendu que Mme Louis Himes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John B. Croquine, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 mai—15.19.23

Succession de John Julia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,866—Division B—Attendu que Peter Torre a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres datives d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu John Julia, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19mai—19, 23, 28.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Herman Thomann vs John Peppard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 11,292.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 juin 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Tonti et Rocheblave, désigné comme lot No 28 sur un plan de Hedin, en date du 13 avril 1850, et déposé comme plan No 7 en l'étude de A. C. Ainsworth, alors notaire, et mesurant vingt-quatre pieds six pouces de face à la rue Tonti sur une profondeur de cent quarante-huit pieds dix pouces et deux lignes entre lignes parallèles, borné sur un côté vers la rue Douane par une allée de dix pieds de largeur en usage commun avec les autres lots.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mai—11,18.25—juin 1.8,12

ANNONCE JUDICIAIRE.

C. A. Denis vs. Robert V. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,254—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses, tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par la ligne inférieure du Upper City Park, les rues Magasins, Calhoun et Camp et connu comme l'îlet numéro vingt-neuf de Burtheville; le dit lot est désigné par le numéro dix-neuf d'après un plan du dit îlet, dressé par Arthur de Armas, assistant-voyer de la ville, daté le 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente du lot numéro un du dit îlet à John Q. Flynn, passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 27me jour de septembre 1884 et mesurant, d'après le dit plan, trente-deux pieds, onze pouces et sept lignes de face à la rue des Magasins sur cent quatorze pieds de profondeur et face à la rue Calhoun, cent treize pieds, huit pouces de profondeur sur l'autre côté de la ligne le divisant du lot numéro vingt (20) et trente pieds cinq pouces de large sur la ligne du fond.

Acquis par le défendeur par un achat du plaignant conformément à un acte passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 17 décembre 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mai—4,11,18,25—juin 1.5

ANNONCE JUDICIAIRE.

André Daverede vs les Héritiers de J. P. Belit.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,637—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 23 juin 1886, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, borné par les rues Delaronde, Deléry, Moreau et Tricou, Troisième District de cette ville et mesurant, mesure anglaise, soixante pieds de face à la rue Delaronde, sur cent soixante-neuf pieds huit pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue Deléry, entre lignes parallèles.

Et une autre portion de terre, située dans le même district et îlet, avec les bâtisses qui s'y trouvent, mesurant quarante-quatre pieds six pouces de face à la rue Delaronde sur une profondeur de cent soixante-neuf pieds, huit pouces et trois lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de terre et bâtisses de valeur sur la rue Carondelet, entre les rues Terpsichore et Melpomène.

Crescent Insurance Company vs Michael Dowling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,771—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet (anciennement Appolo), St Charles (anciennement Nayades), Terpsichore et Melpomène, et désigné par le numéro vingt-et-un, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et déposé au bureau de William Christy, ex-notaire en cette ville, comme plan No. Trois. Le dit lot mesure vingt-huit pieds, cinq pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent dix pieds, mesure américaine.

Etant la même propriété que le défendeur ci-dessus mentionné a acquis par achat de Mlle Sarah A. Walton, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, daté le 26 février 1862.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—mai 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elizabeth Morton vs. Mme Carmélite Parra.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,421—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 25 mai 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement faubourg Plaisance, paroisse et ville de Jefferson en cet Etat, dans l'îlet borné par les rues Chippewa, Louisiana Avenue, Tolèdano et Tchoupitoulas, anciennement Levée, et mesurant, au pied américain, trente pieds de face à Louisiana Avenue, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds et face à la rue Chippewa, formant l'encoignure de la rue Chippewa et du Louisiana Avenue.

Etant la même propriété que le défendeur dans cette affaire a acquise de Stephen Sampolis et al., selon un acte passé pardevant A. Hero Jr., notaire en cette ville, en date du 19 avril 1881.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22avril—22 29 mai 6 13 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

John T. Gibbons & Co. vs. The Algiers and Gretna Railway Co.

Vente d'un Dummy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,898—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI 31 mai 1886, à 2:30 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A l'écurie de l'Algiers & Gretna Railway Co., à Alger, à peu près au ilet du débarcadère du ferry du Deuxième District, un Dummy.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette crée étant la seconde et dernière, les objets ci-dessus seront adjugés définitivement au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'ils pourront rapporter à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira un cautionnement, avec sécurité bonne et solvable portant intérêt à raison de 5 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur devra déduire du montant de son adjudication et payer comptant les frais d'annonces, les honoraires du shérif et du greffier, etc.; les dits frais et honoraires s'élevant en tout à environ quatre-vingt-quinze ($95) dollars.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
20mai—20 25 29 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. O. Terry & Sons vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,573—En vertu d'un ordre de vente en date du 4 mai 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 8 juin 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Quinze cent quatre (1504) acres de terre situés dans la paroisse Livingston, en cet Etat, étant les sections trente sept et trente huit (37 et 38) du Township sept (7) Range Sud quatre (4) Est.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 mai—6.13.20.27—juin 3.8

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Denis Bruzs vs. James Lewis.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans, No 10,062—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt, No. 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et enliassée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable
de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléan
18mai—18.25.29

A. Schadelli vs. Mme Jane Harden.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No. 7,961—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, le MERCREDI, 2 juin 1886, à 11 heures A. M., en face de mon entrepôt No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le deuxième district de cette ville, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
22mai—22.27—2juin.

Mitchell & Bettis vs W. O. Coleman.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 10,256.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à l'entrepôt Homes et Salters, coin des rues Notre-Dame et Tchoupitoulas, MARDI, 1er juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Colemans Cotton cleaner and feeder.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
22 mai—22,26—juin 1

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Célestine Marie Alexandrine Mayronne, femme, etc. vs. Louis Césaire LeBreton, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,937—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

1° Deux lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Johnson, Dumaine et St Philippe, l'un formant une partie du lot désigné par le No 16 sur un plan No 142 déposé en l'étude de Théo. Guyol, notaire; l'autre est désigné par le No 17. Les dits lots mesurent, (au pied américain) comme suit: la première portion décrite mesure vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles; et le lot No 17 (deuxièmement décrit) mesure trente pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur de cent soixante-douze pieds neuf pouces sur un côté et cent soixante-douze pieds sept pouces sur l'autre côté.

2° Une portion de terre située dans le fond du dit lot No 16, mesurant vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes dans le fond du lot No 16 et à peu près cinquante deux pieds de profondeur entre lignes parallèles; les dites lots et portions de terre mesurant ensemble cinquante-sept pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue St Philippe, même mesure dans le fond par une profondeur de cent soixante-douze pieds plus ou moins.

3° Et un lot de terre situé dans le même îlet, désigné par le No 18, mesurant trente pieds de face à la rue St Philippe sur cent soixante-douze pieds sept pouces de profondeur sur un côté et cent soixante-douze pieds cinq pouces sur l'autre côté.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, et toutes les dépendances qui y appartient, et tous les droits, voies et servitudes y appartenant.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° L'acquéreur assumera le paiement de la somme de treize cents dollars, étant la balance due sur une hypothèque de $2000 portant sur la dite propriété, par acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 28 avril 1885, en faveur de George Grima et représenté par un billet de $2000 souscrit par le défendeur dans cette affaire à son propre ordre et par lui endossé en date du 28 avril 1885 et payable un an après date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la maturité jusqu'à paiement final, lequel dit billet a été réduit à la somme de $1300 et renouvelé jusqu'au 28 juillet 1886, et l'intérêt étant payé jusqu'à cette date; l'acquéreur assumera toutes les responsabilités de l'acte original hypothécaire. Et la balance du prix de l'adjudication, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 avril—mai 4.11,18.25.29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leonide Courcelle vs Bartollo Falle, tuteur des mineurs Mary et Antonitta Lacamera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,298.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

1° Le lot numéro vingt-deux (22) numéroté par erreur numéro vingt-trois dans le titre de Lacamera et dans le titre de son vendeur, dans l'îlet borné par les rues Bassin, Remparts, St-Pierre et Toulouse, en cette ville, mesurant vingt pieds de face à la rue Bassin sur une profondeur de soixante pieds, conformément à un acte de Surgi en date du 1er mars 1836, déposé en l'étude de Wm Boswell, ancien notaire en cette ville; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent. Etant la même propriété que le feu Frank Lacamera a acquise de A. Persicho, par acte passé pardevant J. J. Barnett, notaire, le 27 septembre 1879.

2° Une certaine portion de terre, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bassin, St-Pierre, Remparts et Toulouse. La dite portion de terre est composée de tout le lot désigné comme lot numéro douze qui touche le lot numéro vingt-trois dans le fond, selon le plan du dit îlet et déposé au bureau de la New Orleans Navigation Co., et décrit dans l'acte de vente en l'étude d'Octave De Armas, notaire, en date du 3 janvier 1832, lequel dit lot numéro vingt-et-un mesure vingt pieds de face à la rue Bassin, côté Nord sur une profondeur de soixante pieds et mesure français et une partie du lot numéro douze qui touche au lot numéro vingt-et-un dans le fond et mesure au pied français douze pieds trois pouces à partir du fond du lot numéro vingt-et-un sur le côté vers la rue St Pierre, même largeur et un, le tout conformément à un plan dressé par E. Pilié, en date du 12 juillet 1882 annexé pour référence à un acte passé pardevant C. T. Soniat, notaire, le 15 juillet 1882, étant la même propriété que le feu Frank Lacamera acquit de l'Association Protestante Episcopale de la Louisiane, par acte passé pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 15 juillet 1882.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—4, 11, 18, 25, 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Protective Intelligence Co. vs. The North Central and South American Exposition.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,855—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 2 juin 1886, à 1 heure P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

A l'entrée principale du Main Building du North Central & South American Exposition, sur les terrains du Parc Supérieur de la Ville, dans le Sixième District de cette ville.

De la porte du chemin de fer, une station de chemin de fer, sur les terrains du Parc supérieur de la ville, dans le Sixième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Ceci étant le second et dernier encan toute la propriété sera définitivement adjugée aux plus hauts et derniers enchérisseurs respectivement, pour ce que cela rapportera, à douze mois de crédit—les acquéreurs respectifs fournissant un cautionnement avec bonnes et solvables sécurités, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs respectifs auront à déduire du montant de leurs enchères respectives et payer comptant la proportion des impressions, honoraires du shérif et du greffier, etc., encourus pour la propriété achetée s'élevant comme suit :

La proportion des dits frais pour les portes se montant à environ $20 et la proportion des dits frais sur la station du chemin de fer se montant à environ $30.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—22.26.29—2juin.

VENTES A L'ENCAN.

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Second District.

Actions de la Compagnie d'Assurances du Peuple.

Succession de Frédérick Eberhard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 17,666.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 157 rue Poydras—SAMEDI, 19 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, daté le 11 mai 1886, il sera vendu, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Orléans et St-Pierre formant le coin des rues Claiborne et Orléans et mesurant, d'après un plan de Wm. C. Bell, alors voyer de la ville, en date du 17 décembre 1867, et déposé dans l'étude de H. C. Dibble, alors notaire, le dit plan portant le No 14 : 76 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Claiborne, 90 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur et de face à la rue Orléans, 78 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue St Pierre et 47 pieds 5 pouces 5 lignes sur la ligne du fond.

2° Quatorze certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, les dits lots composant et formant la partie d'îlet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Salcedo et Lopez et désignés par les numéros un à quatorze inclusivement et mesurant ensemble 180 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Salcedo, 181 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Lopez et 203 pieds 7 lignes de face à chacune des rues Orléans et Ste-Anne, le tout d'après un plan de F. N. Tourné, en date du 15 février 1869, et portant le No 72, et déposé dans le bureau de A. E. Bienvenu, notaire.

3° Une moitié indivise d'un certain carré d'îlet avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé sur le bord du lac dans l'îlet borné par les rues Columbia, Frankfort, Hamburg et Madison, portant le No 5272 et subdivisé en vingt-quatre terrains et mesurant ensemble plus ou moins, 319 pieds, 8 pouces 4 lignes sur les rues Hamburg, et Madison par 323 pieds sur chacune des rues Columbia et Frankfort.

4° Douze actions du fond capital de la compagnie d'assurance du Peuple.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs. L'acquéreur assumera en sus du prix de la vente les taxes dues et exigibles en 1886 et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux.
19 mai—19.23.30—juin 6,13,19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, Effets mobiliers—Aussi le contenu d'une buvette comprenant vins, liqueurs, comptoirs, coffre-fort, etc., etc.

Succession de Frédéric Eberhard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—No. 17,666.

PAR STEPHEN J. DERBES, Encanteur—Bureau No. 157 rue Poydras—JEUDI, le 27 mai 1886, à 11 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 11 mai 1886, il sera vendu à l'encan, au No. 198 de la rue d'Orléans :

Un lot de meubles de maison et d'effets mobiliers, aussi le contenu d'une buvette—conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant.
16 mai—16 23 27

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Stock de marchandises sèches, comptes à recevoir, bail ou droit d'occuper jusqu'à l'expiration du dit bail.

E. H. Adams vs Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, — No 17,428.

PAR VINCENT & CO.—Alex Levy, encanteur—Bureau No 64 rue Douane. — il sera vendu SAMEDI, 22 mai 1886, à 11 heures A. M., en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 10 mai 1886. Le contenu du magasin No 594 rue Magazine, consistant en marchandises sèches, articles de fantaisies, etc., ainsi que les comptes à recevoir et le bail ou droit d'occuper le dit local jusqu'à l'expiration du dit bail.
Conditions—Comptant.
11 mai—11.18,22

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur,

No 220 rue Washington,

Dans l'affaire de l'interdiction de Wm. Geo. Fagan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 10,113——Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No. 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hotel St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 19 mai 1886, il sera vendu, à l'encan, à savoir—

Un certain terrain situé dans l'ancien faubourg Livandais, dans la paroisse Jefferson, maintenant Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 103 du dit faubourg; le dit îlet étant borné par les rues Nayades, maintenant St-Charles, Washington, Prytanée et Sixième, d'après un plan du dit faubourg dressé par Benjamin Buisson, en date du 5 mars 1832 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire en cette ville. Le dit lot est désigné par le No. 48 sur un plan du dit îlet fait par H. Mulhausen, architecte et voyer, le 23 décembre 1844, et déposé comme plan No 2 en l'étude de Daniel Israël Ricards, anciennement notaire en cette ville) actuellement borné par les rues Washington, St-Charles, Prytanée et Conery.

Le dit lot mesure, au pied américain, 30 pieds de face à la rue Washington, entre les rues St-Charles et Prytanée, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, d'après le dit plan ci-dessus mentionné. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 220 rue Washington.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit représenté par billets de l'acquéreur portant 8 p 0 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les clauses usuelles d'assurance, honoraires d'avocat devant être inclus dans l'acte hypothécaire.

Acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22mai—22 29 juin5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage

Dans l'affaire de Jacob Voelkel vs Mme Magdelena Rosser et als.

No 17,345.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Un cottage en bois à deux corps de logis, à l'encoignure des rues Rousseau et Sorapuru.

Terrain de valeur, à l'encoignure des rues Water et Septième.

Maison en bois et deux terrains à l'encoignure de la rue Preston et l'Avenue Nashville.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI le 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus le 16 avril 1886 et signé le 21 avril 1886, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Fulton ou St-Thomas, Rousseau et Sorapuru, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Rousseau, sur une profondeur et face à la rue Sorapuru de 100 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, avec deux corps de logis, connue par les Nos 165 et 165 1/2 rue Rousseau, près du marché Sorapuru et spécialement désirable pour n'importe quel genre d'affaire de détail.

2° Un certain lot de terre formant l'encoignure des rues Water et Septième, dans l'îlet borné par les rues Water, Septième, Sixième et Tchoupitoulas ou Levée, mesurant 25 pieds de face à la rue Water, sur une profondeur et façade à la rue Septième de soixante-huit pieds dix pouces, et la même profondeur sur la ligne du lot qui touche le lot no un près 25 pieds 3 pouces de largeur dans le fond.

3° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, etc., qui y appartiennent, situés à Hurstville, maintenant le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, Preston, Arabella et l'Avenue Nashville, et formant l'encoignure de la rue Preston et l'Avenue Nashville, désigné comme lots numéros 9 et 10 et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Preston, sur une profondeur de 102 pieds et 6 pouces. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, cuve, et dépendances, etc., portant le No 876 rue Preston.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billet garanti par hypothèque portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement, et avec la clause usuelle d'assurance. Toutes taxes dues et exigibles en 1886 seront assumées par les acquéreurs en sus du montant de leur adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Charles E. Sel, notaire.

Dix pour cent seront requis sur le montant de leur adjudication.
24 avril—24—1.8.15.22.29 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidences rue Carondelet.

Les deux belles et confortables résidences en briques à deux étages Nos. 266 et 268 rue Carondelet, entre Delord et Calliope, adjacentes au "Temple Sinaï."

Succession de Aug. Marie L'Hoste, veuve de Jacques Duval.

No. 17,061 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet — SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 26 avril 1886, il sera vendu à l'encan :

Deux certains terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Delord, St. Charles et Calliope, désignés par les Nos. 1 et 2 d'après un plan dressé par C. Schnauder, voyer, daté le 26 avril 1886, et mesurant comme suit, d'après le dit plan :

Lot No. 1 mesure 29 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Carondelet, 25 pieds 11 pouces et 2 lignes dans le fond, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Le lot No 2 mesure 34 pieds 5 pouces de face à la rue Carondelet, 29 pieds 1 pouce dans le fond, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes sur la ligne du côté qui le sépare du lot No 1 et 128 pieds 6 pouces et 5 lignes sur la ligne du côté opposé et la plus rapprochée de la rue Delord.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant les deux grandes et confortables résidences en briques à deux étages, connues comme les Nos 266 et 268 rue Carondelet, ayant chacune un beau corridor, salons doubles à arches, salle à manger, cuisine et chambres à domestique, chambres à coucher bien aérées, chambre à bain, &c., bien situées, voisinage excellent et qui s'amoliote rapidement.

Conditions—1/3 ou plus comptant, et la balance à un an à 1 et 2 ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisée en deux paiements égaux en billets solidaires des acquéreurs, dates du jour de l'adjudication et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège du vendeur.

Les acquéreurs assureront les améliorations pour le montant des billets et transféreront la police aux détenteurs desdits billets. Les actes de vente renfermeront les clauses de non aliénation et les fees de 5 o/o pour frais d'avocat et de vente, sans estimation, en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1886 en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de dix pour cent du prix d'adjudication sera exigé au moment de la vente, et si les acquéreurs ne se conforment pas à l'adjudication dans les quinze jours qui suivront celle-ci ils seront déclarés en défaut sans autre formalité.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Charles T. Soniat, notaire.
28avril—28—mai, 8.15.22 29

PAR JAS. P. GUINAULT.

Succession de Mme Hypolite Louise Develle, Veuve de Henry Michel.

No 14,603—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Jolie maison de résidence en briques à étage rue Bourbon, No 187.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 12 juin 1886, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 10 mai 1886, la propriété suivante, savoir :

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine, Ste. Anne et Dumaine, décrit dans le titre comme contenant environ 48 pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de 120 pieds et diminuant un peu dans le fond, mais lequel en réalité mesure 48 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Ste. Anne, 90 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Dumaine, à laquelle profondeur le dit lot s'élargit de 10 pieds 9 pouces sur une seconde profondeur de 37 pieds 3 pouces 5 lignes sur une largeur dans le fond de 59 pieds 9 pouces 3 lignes d'après mesure actuelle ainsi qu'il appert par arpentage et plan faits par Edgar Pilié, architecte et arpenteur, en date du 8 août 1885 ; ensemble une résidence en briques à étage ayant au rez-de-chaussée corridor d'entrée, antichambre, office et galerie sur le derrière, et à l'étage supérieur quatre chambres à coucher, cabinet de toilette, galerie ouverte sur le derrière, chambre à bain et cabinet ; une bâtisse en briques à étage dans la cour ayant 7 chambres, water-work lieux d'aisance, cour en partie carrelée en pierres plates et en briques, porte cochère, etc., etc.
Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Jas. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes pour l'année 1886.
12mai—12,15,22,29—5.12 juin.

Succession de Augustin Cruzaas.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 12,961.

Propriété à Alger.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 29 mai 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire cidessus, le 26 avril 1886.

La Propriété suivante savoir:

Un terrain d'encoignure, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Patterson, Olivier, Delaronde et Valette, mesurant 23 pieds de face à la rue Patterson, sur une profondeur de 85 pieds du côté vers la rue Valette et 85 pieds 2 lignes de face à la rue Olivier et 23 pieds de large dans le fond.
Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera en sus du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1886.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 avril—27—mai 1,8,15,22,29

VENTES A L'ENCAN.

PAR JULES A. A. ROUSSEAU.

200 lots de Faïence, verrerie, ferblanterie et articles de ménage à l'encan sans limite.

PAR JULES A. A. ROUSSEAU, Encanteur MARDI, prochain, 25 du courant, à 10 heures A. M., il sera vendu sans limite, au coin des rues Claiborne et Orléans, 200 lots d'articles de faïence, verrerie porcelaine, ferblanterie, articles de ménage et autres.
23 mai—2f

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une action du New Orleans Stock Exchange.

Succession de Charles Feinor.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 17,160—Division C.

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI, 12 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 4 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir :

Une action du fonds capital du New Orleans Stock Exchange, ainsi qu'un quart d'intérêt indivis sur une assurance due sur la vie de E. C. Feinor par le New Orleans Stock Exchange, le dit montant d'assurance est de $1,065. 00. Les trois autres quarts ont été payés à Mme Feinor et le reste un quart, c'est-à-dire $266. 25, est sujet à une réclamation et due à la dite Exchange une somme de $184. 00, le tout selon un inventaire.

Conditions—Comptant avant le transfert.
22mai—22 29—juin 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Fonds d'une Chapellerie, Vitrines, Comptes-courants, Bail non expiré, etc.

Dans l'affaire de Theo. Drez vs Ses créanciers

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No 17,277.

Vente de Syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45, rue Royale—MERCREDI, 26 mai 1886, à 10 heures 30 A. M., sur les lieux, au No 46 de la rue St. Charles, conformément à un arrêt de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, daté du 14 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite :—

Le fonds du dit magasin de chapeaux comprenant en partie de chapeaux, casquettes, vitrines et comptoirs, miroirs, installation, coffre-fort, etc., etc. Aussi, le terme non expiré du bail du dit local, le 1er octobre 1886.

L'acquéreur paiera en sus du prix offert, la somme de cent quarante piastres par mois. Les mois d'août et de septembre sont déjà payés. Aussi, des comptes-courants qu'accusent un bilan en cour.
Conditions—Comptant.
15 mai—15, 21, 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District.

Dans l'affaire de John Koehl vs. Wm Koehl et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 17,344—Division D.

Vente positive pour effectuer un partage, à des conditions faciles et à un long crédit.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, le 19 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, conformément et en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, rendu et signé le 17 mai 1886, décrétant un partage je vendrai la propriété ci après décrite, à savoir :

Un lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 3, dans l'îlet borné par les rues Levee, Rousseau, Quatrième et Washington, mesurant 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Levée, 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de large dans le fond, 117 pieds 6 pouces et 2/5 lignes de profondeur du côté du lot No 2 et 111 pieds 5 pouces et 3/5 de ligne de l'autre côté du lot No 4.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages couvertes en ardoises arrangée comme magasin au rez-de-chaussée et résidence au premier.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit, avec des billets de l'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'au paiement. L'acte de vente pardevant Chas E. Sel, notaire, et portant toutes les clauses usuelles de garantie, telles que 5 o/o pour honoraires d'avocat en cas de procès pour la collection, les acquéreurs devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.
18 mai—18 22 29—5.12 19 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans les Premier, Second et Sixième Districts de cette ville.

Succession de W. J. Castell.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D. No 15,561.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 19 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour en date du 29 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Conti, Royale, St Louis et Bourbon, mesurant 25 pieds 5 lignes de face à la rue Conti sur une profondeur de 153 pieds 9 pouces et 3 lignes sur le côté vers la rue St-Louis et 161 de la rue Royale de 63 pieds 1 pouces [illegible] de profondeur [illegible] et de la rue Bourbon, et une autre profondeur de 23 pieds 3 pouces et 5 lignes à l'extrémité de la ligne du fond, le tout avec une largeur de 21 pieds 6 pouces, le tout avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et connu comme le No 71 rue Conti.

2° Cinq terrains dans l'îlet borné par les rues Perrier, Plaquemines, Dufossat et Bellecastle 25 pieds par les Nos 11 à 15 et mesurant 30 pieds de face à la rue Perrier, sur une profondeur de 100 pieds, à l'encoignure des rues Perrier et Dufossat.

3° Trois certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos. 29, 30 et 31, dans l'îlet No. 619, borné par les rues White, Gravier et Dupré, les dits lots mesurant comme suit : les lots Nos 29 et 30 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue White et le lot No 31 30 pieds 6 pouces de face à la rue White, tous les trois ayant une profondeur de 144 pieds.
Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
15 mai—15 22 29—juin 5 12 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Des propriétés de valeur enjolivant les quartiers où elles sont situées, dans le Premier et le Sixième Districts.

Succession de John F. Beckman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.—No. 12,810.

Vente à conditions faciles pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde St-Charles conformément, et en vertu d'un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, dans l'affaire de Wm. Stolzenthaler, administrateur, vs. John F. Beckman et als., No. 17,247 du dossier de la dite cour, rendu le 20 avril et signé le 26 avril 1886, décrétant un partage, je vendrai la propriété décrite ci-après, à savoir :

1° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et ce qui y appartient, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans le faubourg Annonciation, dans l'îlet borné par les rues Race, St-Jean-Baptiste, Orange et Religieuse, formant une des encoignures des rues Race et St-Jean-Baptiste, mesurant environ 32 pieds de face à la rue Race sur 64 pieds de profondeur et face à la rue St-Jean-Baptiste, mesures anglaises.

2° Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans le faubourg Annonciation, désignés par les Nos. 2 et 3 de l'îlet No. 20, compris entre les rues Race, St-Jean-Baptiste, Orange et Religieuse, mesurant chacun, en mesure anglaise, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Race sur 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., situés à Burstville, qui fait actuellement partie du Sixième District de cette ville, désignés par les Nos. 14 et 15 dans l'îlet No. 23 borné par les rues Live Oak, Magasins, Elleanor et Bloomingdale, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Live Oak sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., situés à Hurstville, faisant actuellement partie du Sixième District de cette ville, désignés par les Nos. 16 et 17 dans l'îlet No. 23 borné par les rues Live Oak, Magasins, Elleanor et Blomingdale, et mesurant comme suit : Le lot No. 16 a 30 pieds de face à la rue Live Oak sur 150 pieds de profondeur, et le lot No. 17 a 44 pieds, 2 pouces de face à la rue Live Oak sur 150 pieds de profondeur, sur la ligne de Bloomingdale, et 32 pieds, 1 1/2 pouce dans le fond.

Conditions.—Un tiers comptant, et la balance à un an de crédit en billets divisés à la convenance des parties intéressées, avec 8 pour cent d'intérêts sur les dits billets, de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, avec lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées. 5 pour cent d'frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection; les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1886, au-dessus du montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Robert J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt en argent de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Voir les plans à la Bourse.
2 mai—2 8 15 22 29—juin 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Quatrième District.

Succession de John Sprunk et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A—No 16,767.

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, en date du 20 avril 1886, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 4 dans l'îlet borné par les rues St-Andrew, St-David, Seconde et Troisième et mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 115 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'îlet 315, borné par les rues Troisième, St-David, Liberté et Dryades, et mesure 30 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 115 pieds, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant Chas. E. Sel, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
24avril—24—1,8,15,22,29mai.

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Chas. Hensley.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 17,670.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, en date du 20 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, savoir :

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'îlet No 59, qui est compris entre les rues Carondelet Walk, Prieur, Roman et St-Louis, mesurant, au pied américain, 28 pieds 2 pouces de face à la rue Roman sur 139 pieds 4 pouces et 3 lignes sur le côté de la rue Carondelet Walk, 145 pieds 5 pouces sur le côté vers la rue St-Louis, 13 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond. Ensemble avec tous les droits voies qui y appartiennent.
Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Benj Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886, en sus du prix de son adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
21mai—21 22 29 juin 5 12 19 26

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété foncière dans le Premier District.

Succession de John L. Sterry.

No. 10,286—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—LUNDI, 31 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 28 avril 1886 rendu dans la succession ci-dessus, la propriété suivante, savoir:

UN CERTAIN LOT DE TERRE les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou qui y appartenaient, situé dans le Premier District de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Peter, anciennement Nouvelle Levée, Julie, Fulton et St. Joseph, désigné comme lot numéro un, sur un plan dressé par J. A. Beard et dûment certifié par Hugh Grant, ancien voyer de la Seconde Municipalité, sous la date du 12 janvier 1852, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, pour référence ; le dit lot de terre mesure vingt-trois pieds un pouce et quatre lignes de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, et vingt-trois pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue Fulton sur une profondeur de cent vingt-trois pieds huit pouces et deux lignes sur la ligne le divisant du lot No. Deux, et cent vingt-trois pieds six pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue Julie, le tout mesure américaine ; étant la même propriété que feu John L. Sterry a acquise par achat de la succession de William Byrne, décédé, par acte passé pardevant Wm Shannon anciennement notaire dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 14me jour d'avril 1857.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1886, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant N. B. Trist, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 avril—30. mai—8.15.22.29.31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Richard Devonshire contre les héritiers de John Hussey.

No 17,327—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrich, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un jugement de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 15 avril 1886, et signé le 21 avril 1886, décrétant un partage, lequel a été rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Royale, Espagne, et l'Avenue Washington, mesurant 31 pieds de face à la rue Dauphine sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No. 532 rue Dauphine.

Conditions—Comptant. L'adjudicataire assumera, en sus du prix de vente le paiement des taxes dues et exigibles en 1886.

Acte de vente pardevant Jos. Devonshire, No 292 rue St Charles, aux frais de l'acquéreur.
24 avril—24 avril, mai 1, 8, 15, 22, 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de valeur

Rue Bertrand entre les rues Perdido et Poydras.

Succession de Mme A. D. Merritt.

No 17,763—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

SAMEDI, 12 juin 1886, à 12 A. M., à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 mai 1886, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Poydras, Perdido et Prieur, désigné comme lot No. 1, d'après un plan dressé par C. A. de Armas, député voyer de la ville, daté du 30 mai 1860, et mesurant 35 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue Bertrand, 35 pieds 8 pouces et 3 lignes dans le fond, 117 pieds 8 pouces et 5 lignes sur le côté donnant vers la rue Poydras et 105 pieds 6 pouces et 7 lignes du côté de la rue Perdido.

Conditions—Comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1886 en addition du prix de vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. H. Wilson, Esq. notaire.
12mai—12 15 22 29 juin 5 12

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété améliorée dans le Troisième District.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C. No 17,552.

Succession de Herman Berloga.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureau No 79 rue St-Ville—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 29 avril 1886 il sera vendu la propriété ci-après décrite, appartenant à la susdite succession, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lapeyrouse, North Peters, Elmire, Chartres et Congress, lequel dit lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds.
Conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886 en sus du prix de son adjudication et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de son adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 avril—29—8 15 22 29 mai

PAR HOEY & O'CONNOR.

Propriété dans le Troisième District.

Cottage coin des rues Onzaga et Tonti.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

Le cottage et sux lots de terre formant l'encoignure des rues Tonti et Onzaga, îlet borné par les rues Lapeyrouse et Rocheblave. Le terrain mesure une façade totale sur la rue Onzaga de 172 pieds 8 pouces et une profondeur et façade à la rue Tonti de 118 pieds 8 pouces 5 lignes.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit avec intérêt à 8 pour cent. L'acquéreur assumera les taxes de 1886 et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant F. J. Dreyfous, notaire.
16 mai—16,23,29

PAR W. I. HODGSON.

Elégante résidence en briques. No 265 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

L'ANCIENNE RÉSIDENCE PEMBERTON,

Elégante, confortable, en parfait ordre.

Il faut la visiter pour bien l'apprécier

A un long crédit ....A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magazins, entre Gravier et Natchez, il sera vendu—

La Magnifique, Elégante et Confortable Résidence en briques à trois étages ayant sur la façade au 2me et 3me étages une véranda en fer, elle est connue comme le No 265 rue Dauphine entre Ursulines et Hôpital (îlet borné par la rue Bourgogne), 2me district de cette ville, avec bâtisses au fond, en briques, à deux étages et recouvertes en ardoises et ayant en tout, deux salons doubles, salle à manger, office, chambre à bain, cuisine, cave et environ 9 chambres à coucher, cheminées en marbre dans les principales chambres gaz et installations de gaz partout, les murs élégamment tapissés et décorés, les bâtisses devant et au fond sont reliées par une lucarne, cour et cour du côté, trottoirs pavés, une grande citerne neuve, hydrant, etc. la rue face à la propriété est pavée en pierres carrées, le tout en bon ordre et rapportera de suite $900 par an, le tout d'après un plan par Williams & Patton, architectes et arpenteurs qui peut être vu à l'endroit de la vente, et la propriété peut être visitée avec une carte de l'encanteur.

Les terrains mesurent 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 69 pieds 3 pouces et 2 lignes.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 pour cent à payer comptant sur les lieux par l'acquéreur et celui-ci assumera les taxes de 1886.

Actes de vente pardevant Jas. Benderagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 Mai—16, 23, 30 à la date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions du Cotton Exchange

Succession de Adolph Frerichs.

A l'Encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine près Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" en date du 18 mai 1886, pour le compte de la succession de Adolphe Frerichs "décédé", dossier No 17,620, il sera vendu—

Une action du New Orleans Cotton Exchange payée en plein.
Conditions—Comptant sur les lieux.
19 mai—19, 23, 26, 29.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ÉLÉGANT.

Meubles de salon, salle à manger et chambre à coucher.

Magnifiques glaces françaises plaquées pour cheminées.

Splendides trumeaux français et corniches plaquées.

Riches ornements pour cheminées.

Beaux candélabres pour gaz et installations.

Pendules en bronze et en marbre avec pendants.

Bronze et imitation de bronze.

Linge de ménage.

Rideaux de dentelle, Nattes, Service en porcelaine de chine, Chaises, tables, Armoires, Bureaux, Matelas, Sommiers, Oreillers et Traversins de plumes, Rugs, Cornices, Stores, Tables de jeu, Fauteuils, Malles, Bouteilles vides, Tabouret pour piano, Plaqué, Berceuses, Porte-Chapeaux et autres articles trop longs à énumérer. Le tout en bon ordre.

—AUSSI—

Un beau Stove "Cotton Plant" avec les ustensiles, Meubles de cuisine, etc.

JOSEPH ERNEST PEPIN ET AUTRES

vs

LOUIS ARNAUD PEPIN ET AUTRES.

No 17,240—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale.—En vertu d'un jugement dans la susdite affaire, rendu le 12 avril 1886, par l'Hon. W. T. Houston, juge siégeant à la Division B de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et aussi conformément à deux ordres ou décrets rendus dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 16 avril 1886, homologuant les délibérations de deux assemblées de famille, je procéderai à la vente à l'enchère publique, MERCREDI le 26 mai 1886, à 11 heures a. m., au No 42 rue de l'**Esplanade**, entre **Chartres** et **Decatur**; le contenu du dit local comprend en partie les marchandises ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
15mai—

Propriété de valeur améliorée dans le Troisième District.

Succession de Rainold Winningkoff.

No. 17,257—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Placide J. Spear, Encanteur — Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI 26 juin 1886, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'encan St Charles, sur la rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 mai 1886, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, formant l'encoignure des rues Annette et Girod, dans l'îlet borné par les rues Annette, Girod, Urquhart et St Bernard en cette ville, mesurant 30 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Annette, sur une profondeur de 101 pieds 9 pouces et 7 lignes et de face à la rue Girod.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, reste à un crédit d'un an, avec un billet garanti par hypothèque sur la dite propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de date jusqu'au paiement, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant en cas de procès ; les améliorations assurées et la police transférée au vendeur.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication toutes les taxes de 1885.

Acte de vente pardevant John L. Laresch notaire, aux frais de l'acquéreur.
22mai—22 29 juin5.12 19.26

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Premier District dans l'affaire des mineurs Mc Cabe.

No 17,253—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, vente en partage avec crédit, et intérêts cogenats

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 mai 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 avril 1886, et un ordre de l'Hon. [illegible] il sera vendu à l'encan, la propriété suivante, à savoir :

1° La résidence No 417 rue Commune, dans l'îlet borné par les rues Commune, Palmyre, Rampart et Prieur, le lot No 2 mesure 27 pieds pouces 2 lignes de face à la rue Commune sur une profondeur variant de 120 pieds 3 pouces et 1 ligne sur le côté vers la rue Prieur et 11 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Roman.

2° Le cottage résidence No 23 rue Palmyre dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Commune, Derbigny et Roman. Le lot No 4 mesure [illegible] pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 110 pieds.

3° La maison à un étage face à la rue Dorgenois dans l'îlet borné par les rues Commune, Banks, Rocheblave et Dorgenois. Le lot est le No 6 et mesure 27 pieds de face à la rue Dorgenois sur une profondeur de 184 pieds 7 pouces 6 lignes.

4° Trois grands lots adjacents au Métairie, ayant ensemble concernés par la rue Canal, Cemetery et Anthony, et le cimetière. Ce sont les No 6, 7 et 8, ils représentent une façade totale à la rue Anthony de 132 pieds et variant sur profondeur s'étendant à la ligne du cimetière.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit en portions égales, garanties par hypothèque spéciale privilège de vendeur avec toutes les clauses usuelles de garantie.

Les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues durant 1886 et un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant A. S. Ho[illegible], notaire.
25avril—25 mai 1 8 15 22 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Deuxième District, à l'encoignure des rues Bienville, Front et Clay.

Robert Carey vs. Maurice E. Garvey.

No 17,354—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 5 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu le 16 avril 1886 et signé le 21 avril 1886, par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, de la dite Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir—

Quatre lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, servitudes et dépendances qui y appartiennent, dans l'îlet No 3, A, borné par les rues Clay, Front, Douane et Bienville, et désignés comme les lots Nos. 9, 10, 11 et 12 du dit îlet sur un plan de L. H. Pilié, ancien voyer de ville, en date du 21 mai 1866, et en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire. Les lots Nos 9, 10 et 11 mesurent chacun 25 pieds 5 pouces de face sur chacune des rues Clay et Front, sur une profondeur de 119 pieds 10 pouces 2 lignes, entre lignes parallèles.

Le lot No 12 touche au lot No 11 et mesure 25 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Clay et 26 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la rue Front, sur une profondeur et face de 119 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Bienville et 119 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 11 et forme l'encoignure des rues Clay et Bienville et Front et Bienville. La propriété ci-dessus sera vendue sujette à un bail maintenant existant et expirant le 30me jour de septembre 1886.

Conditions de la vente—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un crédit d'un et deux ans avec intérêt sur le paiement différé à raison de 7 pour cent par an avec toutes les clauses usuelles de garantie, privilège de vendeur, transfert de la police d'assurance, assumera le paiement de toutes les taxes durant 1886 et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Andrew Hero Jr. notaire.
4mai—4 15 22 29 juin 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Billets, jugements et comptes recevoir,

Et 5 actions du fonds-capital du Times-Democrat.

Dans l'affaire de A. Carrière & Sons vs. leurs Créanciers.

J. M. Seixas, Esq., Syndic.

No 11,816—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, ENCANTEUR, Bureau No 17 rue Carondelet.—MERCREDI, 2 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, en vertu d'un ordre dans l'affaire ci-dessus de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 mai 1886, il sera vendu à l'encan les différentes valeurs appartenant à MM. A. Carrière et fils.

1° Cinq [5] actions du fonds-capital du "Times-Democrat Publishing Company," conformément au certificat No 100, au nom de J. M. Seixas, syndic.

2° Billets, jugements, comptes à recevoir et autres preuves de dettes, procès et "choses" en action, qui sont plus complètement dénis par une liste déposée en cour, qui peut être obtenue des encanteurs et qui sera distribuée avant le jour de la vente par le syndic et les encanteurs.

Conditions—Comptant sur les lieux avant le transfert. 21 mai—21,23,29—A la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage sur la rue Prytania, entre l'Avenue Napoléon et la rue Berlin.

Succession de Williams Nides.

No 16,793—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 12 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 10 mai 1886, il sera vendu à l'encan—

Le cottage à un étage, sur le côté Ouest de la rue Prytania, entre Berlin et l'Avenue Napoléon, îlet par la rue Pitt, désigné comme lot No 16, et mesurant 30 pieds de face à la rue Prytania, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente, comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1886, et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Alphonse Philips, notaire.
11 mai—11, 22, 29—juin 5, 12.

BUREAU

Dufour

Entered at the Post as Second Class M

NOUVEL
MARDI

PRIX DE L

ÉDITION

Un an..........
Six mois........
Trois mois......
Un mois.........
On s'abonne aussi.

ÉDITION

Un an ....

ÉDITION

Un an...
Six mois...
Quatre mois...
Trois mois...

Pour les p[illegible] Ventes et locations... [illegible] duit de 10 cts la [illegible]

VENTES

Par le Sherif—Un l[illegible] ans l'îlet borné par [illegible] à Avenue, Tolédano [illegible]

Par Jules A. A. [illegible] Claiborne et Orléans [illegible] aïence, etc.

Par Hy Stern & [illegible] lottes, souliers et [illegible]

Le deuxième [illegible] nel de la L[illegible] de l'hon. M.

Le défunt, Mich[illegible] cherché à rendre [illegible] représentait à la [illegible] vous même vu, [illegible] hommes de son [illegible] niers, ennemis [illegible] votaient des me[illegible] térêts.

Il jouissait d'[illegible] dans son district, [illegible] opinions politiqu[illegible] sonnelles qu'il de[illegible] raux. Ce qui vient [illegible] preuve évidente. [illegible] paru de la scène, [illegible] geait et mainten[illegible] débandait, s'épar[illegible] démocrate était [illegible] L'ancienne major[illegible] transférait en une [illegible]

C'est un fait [illegible] et qui peut exer[illegible] fluence sur nos [illegible] Si nous en croyon[illegible] qui nous sont déjà [illegible] cratie qui règne à [illegible] comme à la Chamb[illegible] de M. Wallace [illegible] tisfaction. C'est [illegible] presqu'inattendue, [illegible] lieu de la session, [illegible] délégation une ph[illegible] velle; c'est un [illegible] nos intérêts, [illegible] rangs, qui renfor[illegible] lange, toujours [illegible] mais en un aussi [illegible] d'entente, d'[illegible] but.

De tous les Et[illegible] siane est celui qui [illegible] moment, les [illegible] Nationale, qui fait [illegible] pels au Trésor. [illegible] coïncidence, c'est [illegible] lation native vient [illegible] différentes branch[illegible] fédérale, la placent [illegible] que la, système [illegible] bannie, qu'elle [illegible] l'Union le rang qu' [illegible] conteste, qu'elle [illegible] rienses délibér[illegible] importantes allo[illegible]

On a beau p[illegible] problèmes qui [illegible] le législateur, en [illegible] part de question [illegible] toutes vidées. Il [illegible] tions économiques [illegible]

Quelques-unes [illegible] sectionnelles. Au [illegible] croirait que la [illegible] soit à y déméler. [illegible] ment que deaintér[illegible] sont des rivalités [illegible] currences de [illegible] d'importation—[illegible] à soi la couverture [illegible] lutte. Des [illegible] change aux mai[illegible] faire qui les [illegible] étiquette républi[illegible] mais ce n'est qu'un [illegible] s'agit que de savoir [illegible] la suprématie [illegible] d'une section, ou si [illegible] les moyens de [illegible] avait refusés.

Or, en remuant [illegible] fouillant, en [illegible] tieusement, on y [illegible] la Vallée du [illegible] Louisiane, soit la [illegible] ne peut plus enten[illegible] ritablement intér[illegible] gir, presqu'aussitôt [illegible] de régions, sans [illegible] énergiquement [illegible] se plaignent de ce [illegible] anciens privilèges [illegible] qu'on sacrifie, [illegible] leurs intérêts. [illegible] comptes-rendus [illegible] Congrès, tout [illegible] reste n'est qu'un [illegible] rentes, sans porte[illegible] sard dans l'air, [illegible] et lui faire procla[illegible] réalité.

Dans une [illegible] voit l'immense [illegible] siane, d'avoir une [illegible] ment sympathique [illegible] mais compacte, ne [illegible] principe, visant [illegible] est déjà beau[illegible] elle-même, cette [illegible] ne se compose que [illegible] deux sénateurs [illegible] Encore, dans la [illegible] a-t-il égalité [illegible] Etat y est égalem[illegible] ce qui donne ou [illegible] nat le caractère [illegible] sion politique [illegible] tir, depuis nombre [illegible]

Malheureusement [illegible] même à la Chambre [illegible] six hommes pour [illegible] les attaques d'[illegible] dix-huit, vingt, tr[illegible] cinq avocats pour [illegible] ou leurs privilèges. [illegible] Trop faibles déjà, [illegible] unis, ils deviendr[illegible] puissants, s'il se [illegible] germe de désunion.

Dans les circons[illegible] où nous nous trou[illegible] Wallace est donc [illegible] ra qu'une voix [illegible] Louisiane. Beaucou[illegible] mêmes seront de [illegible] vons que faire [illegible] sur des questions [illegible] oiseuses et ne [illegible] dre utilité, si ce n'[illegible] liticiens affamés [illegible] qu'ils sont affamés [illegible]

Aux affaires! T[illegible] d'hui notre devise. [illegible] L'ennemi n'est [illegible] nous—nous avons [illegible] —il est à New York [illegible] dans les régions [illegible] des industries et [illegible] quels nous avons [illegible] qu'elles. C'est à [illegible] tre bien là où il [illegible] pouvons, et notre [illegible] d'employer [illegible] pour y réussir. L'[illegible] louisianaise étant [illegible] moyens, nous [illegible] ployer.

Puisque nous ne [illegible] notre représentati[illegible] population nous fai[illegible] au moins, de l'y [illegible]

Par décision [illegible] seil des ministres, [illegible] vertu de l'article [illegible] juillet 1881, le [illegible] interdit la circulat[illegible] journal quotidien [illegible] publié à Bruxel[illegible] domadaire intitulé [illegible] à Gand et écrit en [illegible]